

*Article 31 du Règlement***EXPO 98**

[Français]

M. Jesse Flis (Parkdale — HighPark): Monsieur le Président, le monde entier en est venu à considérer le Canada comme un hôte généreux d'expositions universelles.

Vendredi dernier, je me suis entretenu avec un groupe de personnes qui tiennent à ce que la ville de Toronto soit l'hôtesse d'Expo 98. Le projet a déjà l'appui de quatre niveaux de gouvernement, des syndicats, de l'entreprise privée et de la collectivité torontoise.

La Société pour l'obtention d'Expo 98 propose de tenir l'événement à un endroit spectaculaire de la région de Parkdale, au bord de l'eau, à un jet de pierre du centre-ville de Toronto et de tous ses services.

On trouve, à Toronto, des hôtels pouvant loger 68 000 personnes par jour, un métro et un système de transport public sûrs et confortables ainsi qu'un réseau routier donnant accès à un bassin de population de 140 millions de personnes dans un rayon d'une journée de voiture.

J'invite les membres de la collectivité internationale à songer sérieusement aux beautés et aux avantages de la ville de Toronto ainsi qu'à appuyer la candidature du Canada pour la tenue d'Expo 98.

* * *

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Brian L. Gardiner (Prince George — Bulkley Valley): Monsieur le Président, je dirigerai aujourd'hui une délégation de députés néo-démocrates qui se rendront à Washington pour dire à l'administration Bush que les droits de douane imposés par les États-Unis sur le bois d'oeuvre canadien constituent une mesure injuste, injustifiée et hypocrite.

Nous allons rencontrer les dirigeants de la campagne en faveur du retrait du bois canadien sur le marché américain pour leur dire que cette campagne n'aide en rien leur industrie, fait du tort au consommateur américain et menace d'accentuer une récession qui affecte l'Amérique du Nord tout entière.

Nous allons rencontrer nos voisins du Sud, qui sont directement touchés par l'imposition de ces droits de douane, afin de les inviter à se joindre à nous pour mettre fin à ce harcèlement éhonté. Nous allons faire passer le message que cette attaque menée contre le Canada est inacceptable, car le gouvernement conservateur n'a pas été capable de s'acquitter de cette tâche.

Quand vous voulez faire progresser un dossier, faites appel aux néo-démocrates!

LE PROJET DE LOI C-13

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, dans l'article intitulé «Le prétendu coup de force d'Ottawa contre des compétences provinciales», paru dans *La Presse* du 28 mars 1992, on peut lire: «... Quant à la Loi C-13 sur l'environnement, le gouvernement fédéral a autant le droit que les provinces de légiférer dans ce domaine où les compétences sont partagées».

Le journaliste ajoute: «Je crois au surplus que cette loi procède moins d'une envie folle d'Ottawa d'intervenir dans ce secteur (à cet égard, il n'est pas plus zélé que les autres gouvernements), que des conséquences du jugement de la Cour suprême établissant son droit d'intervention et des pressions des groupes écologistes. Il faut également dire que le gouvernement fédéral ne pourra faire une évaluation environnementale que dans les cas où un projet mettrait en cause l'une ou l'autre de ses compétences ou qu'il soutiendra financièrement un projet provincial. Pourquoi Ottawa chercherait-il à bloquer un projet qu'il serait prêt à financer, si le gouvernement provincial ne s'est pas montré laxiste au chapitre de l'environnement? Le fait que Québec ne soit pas particulièrement exemplaire à cet égard serait-il pour quelque chose dans son opposition à cette loi?»

* * *

[Traduction]

LES LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES

Mme Catherine Callbeck (Malpègue): Monsieur le Président, en septembre 1991, j'ai déposé un projet de loi d'initiative parlementaire exhortant le gouvernement à reconnaître la contribution apportée par nos anciens premiers ministres défunts en installant une plaque commémorative à l'endroit où ils ont été inhumés. Depuis lors, j'ai reçu de nombreuses lettres d'appui tant de députés appartenant à tous les partis que de Canadiens ordinaires.

Aujourd'hui, je suis heureuse de signaler à la Chambre que le gouvernement a pris une première mesure pour donner suite à cette proposition. Reconnaisant que ce projet constituait un apport précieux à l'éducation des citoyens, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a en effet recommandé sa mise en oeuvre.

Je tiens à remercier l'honorable Jean Charest, ministre de l'Environnement. C'est grâce à son intervention et à son engagement personnel qu'une décision en ce sens a été prise. L'engagement pris par des députés des trois